



PROVINCE DE
LUXEMBOURG

Visite du Palais provincial



DISCOURS DE MONSIEUR JEAN-LOUIS DEHOTTE,

AGENT TECHNIQUE À LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

Lorsque la Belgique voit le jour, en 1830, les Provinces existent déjà, à peu de chose près, sous leur forme actuelle. Calquées sur celles des anciennes entités féodales et des départements imposés, entre 1792 et 1815, par la France révolutionnaire puis impériale, leurs frontières n'ont pas changé pendant l'intermède hollandais.

Le cas du Luxembourg, toutefois, est particulier. Le 18 juin 1815, Waterloo a sonné le glas de l'empire français. Dans nos régions, le Congrès de Vienne, réuni pour redessiner l'Europe, a donné naissance à deux états distincts : l'ancien duché de Luxembourg, rebaptisé Grand-Duché, appartient en apanage personnel au roi des Pays-Bas, lesquels regroupent les autres territoires de l'actuel Benelux. Lorsque les provinces « belges » de l'assemblage font sécession, le Luxembourg (à l'exception de la ville de Luxembourg, siège d'une garnison prussienne) s'associe à leur mouvement et, jusqu'au Traité de Londres de 1839, envoie des députés au parlement de Bruxelles. Ledit traité prévoit le partage du Luxembourg : la partie germanophone (à l'exception de quelques communes traversées par la future nationale 4) conserve l'appellation de Grand-Duché et retourne à la famille d'Orange-Nassau ; la partie francophone voit son sort définitivement lié à celui du jeune Etat belge.

Province belge, le Luxembourg est désormais coupé de sa capitale naturelle. En 1830 déjà, la ville de Luxembourg, encombrée de sa garnison prussienne, avait paru peu appropriée comme siège du gouvernement provincial et, dans l'attente de jours meilleurs, le choix d'un chef-lieu de rechange s'était porté sur Arlon, la moins modeste et la plus proche des bourgades disponibles.

Le gouvernement provincial s'y installa, provisoirement croyait-on, dans une grosse bâtisse privée dont les ruines ont fait place, il y a quelques années, au siège de l'ex-CGER, en face de l'actuel hôtel de ville. Le Gouverneur occupait, quant à lui, une maison particulière dont la ville dut payer le loyer. La construction du palais provincial actuel débuta en 1845 et s'acheva en 1849. La place Léopold, la rue du même nom et le parc, furent créés à cette occasion, sur des terrains vagues bordant l'ancien rempart de la ville.

Le palais du Gouverneur, dont la première pierre fut posée le 2 août 1845, est l'œuvre de l'architecte provincial Albert-Jean-Baptiste JAMOT.

De style néo-classique, il présente, sur treize travées, trois niveaux de baies à hauteur dégressive.

Le corps central, constitué de cinq travées en légère saillie, séparées par des pilastres, est marqué, au premier étage, par un balcon à balustrade de pierre supporté par six paires de consoles.

A l'arrière, le bâtiment comporte un imposant perron dont la double rangée de colonnes toscanes supporte une terrasse. Il donne sur un vaste parc, acheté en 1847.

L'aile abritant l'actuelle salle du Conseil provincial a été ajoutée en 1891. A l'origine, elle était destinée aux archives de l'Etat.

A l'autre extrémité, la conciergerie et les écuries datent de 1902.

Inaugurée à la fin du 19^e siècle, la salle du conseil est restée inchangée pendant près de cent ans. Jusqu'il y a peu, elle offrait au visiteur l'aspect désuet d'un décor suranné et, à ses utilisateurs, un confort particulièrement spartiate et un niveau d'équipement complètement inadapté aux exigences modernes.

La décision a été prise de la remplacer par un local d'inspiration plus contemporaine et, dans un premier temps, l'intention a été de l'installer dans l'immeuble moderne érigé de l'autre côté de la rue, à l'emplacement de l'ancienne villa Martha. Ce projet a toutefois été assez rapidement abandonné et c'est aujourd'hui la Division « Bâtiments » des services techniques provinciaux qui occupe l'aile construite à l'intention du Conseil. Pour diverses raisons, en partie sentimentales, les mandataires provinciaux ont en effet préféré conserver leur ancienne implantation, moyennant toutefois un sérieux lifting des locaux.



La disposition intérieure des lieux a été inversée : les Députés permanents siègent désormais, face à l'assemblée, dans ce qui était jadis le fond de la salle. La tribune du public, à l'étage, est devenue un local technique. A l'autre extrémité, la paroi a été abattue et l'espace ainsi récupéré accueille désormais le public et les représentants de la presse.

La nouvelle salle du Conseil a été inaugurée en 1993. Les travaux de rénovation en ont fait cet hémicycle à la fois sobre et fonctionnel, qui frappe surtout par sa clarté. Que demander de plus au siège d'une institution démocratique ?

Il convient d'ajouter que, l'année prochaine, en raison de l'évolution démographique positive de notre province, nous serons appelés à élire plus de conseillers provinciaux que les quarante-sept d'aujourd'hui. Pratiquement, cela aura pour conséquence que la disposition des sièges devra être modifiée, pour faire place aux nouveaux arrivants. Le projet est à l'étude, de l'autre côté de la rue, à la Direction des services techniques. Lors de votre prochaine visite, j'aurai, quant à moi, le plaisir d'ajouter un chapitre à mon exposé.

Je vous remercie.